

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 952079063001
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f		
	Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.		20.000f 40.000f		
	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f		
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant. 700f.		
	Par la poste : Majoration de 130 f par		numéro		
	Journal légalisé 900 f		Par la poste		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2004

9 août Décret n° 2004-1139 portant nomination des membres du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales 1223

9 août Décret n° 2004-1140 portant nomination du Président du Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales 1227

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2004-1139 du 9 août 2004

portant nomination des membres du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 :

Vu la loi constitutionnelle n° 2003-15 du 21 juin 2003, instituant le Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales ;

Vu la loi organique n° 2003-34 du 3 septembre 2003 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales, modifiée ;

Vu le décret n° 2004-378 du 25 mars 2004 fixant le mode de désignation des membres du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret 2004-562 du 22 avril 2004 portant nomination des ministres, modifié ;

Vu les propositions des associations des élus locaux et des organisations socioprofessionnelles.

DECRÈTE :

Article premier. — Sont nommés membres du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales :

*A) Les conseillers choisis par le Président
de la République*

- M^{mes} Bineta Boye, ménagère, demeurant au quartier Gouye Mouride Rufisque ;
- Mame Bouye Diagne, ménagère demeurant au quartier Ndeungagne, Yoff ;
- Ami Diawara, commerçante, demeurant à Médina Baye, Kaolack ;
- MM. Bathie Dieng, tailleur, demeurant à Médina Gounas, Guédiawaye ;
- Maître Mbaye Jacques Diop, expert agréé, demeurant à Mérina, Rufisque ;
- M^{mes} Yakharé Diop, monitrice familiale, demeurant au quartier Pont, Tambacounda ;
- Ndamouté Fall, infirmière demeurant à Bopp, Dakar ;
- MM. Serigne Ousseynou Fall, chef religieux, quartier Pallène, Mbacké ;
- Jean Charles Faye, employé de banque demeurant rue 28 x 31 Médina, Dakar ;
- Mamadou Gomis, agent commercial, demeurant HLM Grand Yoff, Dakar ;
- M^{mes} Fama Guèye, ménagère, demeurant au quartier Sor Pikine, Saint-Louis ;
- Thiaba Guèye, ménagère demeurant au quartier Ngouye Daga, Bargny ;
- M. Hamidou Koïta, commerçant, demeurant à Diawara, Bakel ;
- M^{mes} Thiané Lô, ménagère demeurant au quartier Randoulène Nord, Thiès ;
- Loum née Nafissatou Ngom, secrétaire, demeurant à Sacré Cœur 3, Dakar ;
- MM. Serigne Mouhamadou Makhtar Mbacké, chef religieux, demeurant à Darou Marnane, Kébémér ;
- Momar Ndiaye, agent d'affaires demeurant à Boulal, Linguère ;
- M^{me} Astou Ndiongue dite Aïda, institutrice, demeurant à Hanri Plage, Dakar ;
- M. Jean Baptiste Négri, comptable, demeurant quartier Lao Demba, Podor ;
- M^{me} Ramatoulaye Sène, commerçante, demeurant à Kawsara Cambérène ;
- M. Famara Senghor, opérateur radio, demeurant à Toubacouta, Foundiougne ;

M. Moussa Sow, administrateur de société, demeurant à la Cité Cheikh Ahmadou Bamba, Dakar ;

M^{mes} Khady Fall Tall, Présidente de l'AFAO ;

Aw née Assihatou Thiam, employée de banque en retraite, demeurant au quartier Santhiaba, Ziguinchor

M. Moussa Traoré, demeurant à Vélingara.

B) Conseillers représentant les élus locaux :

DEPARTEMENT DE DAKAR :

M. Abibou Ndoeye, conseiller municipal, Commune d'Arrondissement des Parcelles assainies ;

M^{mes} Fatou Sène, conseillère municipale, Commune d'Arrondissement de Grand Yoff ;

Léna Diagne Fall, conseillère municipale, Commune d'Arrondissement de Fass Colobane ;

Coumba Bâ, conseillère municipale, Commune d'Arrondissement de Hann Bel-Air, Dakar.

DEPARTEMENT DE KAFFRINE :

MM. Ameth Saloum Boye, Président conseil rural de Malem Hoddar ;

Birane Dème, Maire, Commune de Kounghoul ;

Elimane Malick Dia, Conseiller municipal, Commune de Kaffrine.

DEPARTEMENT DE SEDHIOU :

MM. Bouly Tamba, conseiller municipal, Commune de Sédhio ;

Amadou Tidiane Diallo, conseiller municipal, Commune de Goudomp.

DEPARTEMENT DE PIKINE :

M. Talla Diop, conseiller municipal, Commune d'Arrondissement de Pikine-Est ;

M^{me} Bineta Laye Thiaw, conseillère municipale, Commune d'Arrondissement de Malika ;

DEPARTEMENT DE TIVAOUANE :

MM. Demba Ndoeye, conseiller municipal, Commune de Tivaouane ;

Djiby Yade, Maire, Commune de Mboro.

DEPARTEMENT DE BIGNONA :

MM. Bakary Bouba Diatta, conseiller municipal, Commune de Bignona ;

Fabacary Dabo, conseiller rural, Communauté rurale de Diouloulou.

DEPARTEMENT DE FATICK :

MM. Amadou Ady Guèye, conseiller municipal, Commune de Fatick ;

Woula Ndiaye, conseiller rural, Communauté rurale de Ngayokhène.

DEPARTEMENT DE LINGUERE :

MM. Amadou Dia, conseiller rural, Communauté rurale de Téssékéré ;

Momar Teinde Ndiaye, conseiller municipal, Commune de Linguère.

DEPARTEMENT DE THIES :

M. Ngalandou Boye, conseiller municipal, Commune de Thiès ;

M^{me} Anta Dièye, conseillère municipale, Commune de Thiès.

DEPARTEMENT DE KOLDA :

M. Mamadou Baldé, conseiller municipal, Commune de Kolda ;

M^{me} Gnagna Fall Bâ, conseillère municipale, Commune de Kolda.

DEPARTEMENT DE KAOLACK :

MM. Mamadou Gakou, conseiller municipal, Commune de Kaolack ;

Ndéré Ndiaye, conseiller rural, Communauté rurale de Ndiafatte.

DEPARTEMENT DE LOUGA :

M^{me} Tacko Bao, conseillère rurale, Communauté rurale de Coki ;

M. Saliou DIAGNE, conseiller rural, Communauté rurale de Niomré.

DEPARTEMENT DE KEBEMER :

MM. Malick Fall, conseiller municipal, Commune de Kébémér ;

Abba Lô, conseiller rural, Communauté rurale de Thiolom Fall.

DEPARTEMENT DE TAMBACOUNDA :

M. Massamba Ndiaye, conseiller rural, Communauté rurale de Koussanar.

DEPARTEMENT DE MBOUR :

M. Alioune Ciss, conseiller rural, Communauté rurale de Diass.

DEPARTEMENT DE PODOR :

M. Doro Sy, conseiller municipal, Commune de Ndium.

DEPARTEMENT DE BAKEL :

M. Ndiouga Diop, conseiller rural, Communauté rurale de Koulor.

DEPARTEMENT DE MBACKE

M. Moustapha Cissé Lô, conseiller rural, Communauté rurale de Toubà Mosquée.

DEPARTEMENT DE BAMBEY :

M. Serigne Ndiagne Tine, conseiller rural, Communauté rurale de Réfane.

DEPARTEMENT DE NIORO-DU-RIP :

M. Mouhamadou Habib Niasse, conseiller rural, Communauté rurale de Taïba Niassène.

DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE :

M. Mamadou Kébé, conseiller rural, Communauté rurale de Diossong.

DEPARTEMENT DE GOSSAS :

M. Babacar Badiane, dit Mbaye, maire, Commune de Gossas.

DEPARTEMENT DE DIOURBEL :

M. Moustapha Sow, conseiller rural, Communauté rurale de Ndoulo.

DEPARTEMENT DE VELINGARA :

M. Amadou Baldé dit Bèye, conseiller municipal, Commune Vélingara.

DEPARTEMENT DE RUFISQUE :

M. Ibrahima Diagne, conseiller rural, Communauté rurale de Sangalcam.

DEPARTEMENT DE MATAM :

M^{me} Altiné Gaye, dite Aïssata, conseillère municipale, Commune de Matam.

DEPARTEMENT DE GUEDEAWAYE :

M^{me} Woraye Sarr, maire, Commune d'Arrondissement de Médina Gounass.

DEPARTEMENT DE KEDOUGOU :

M^{me} Tiguida Cissé, conseillère municipale, Commune de Kédougou.

DEPARTEMENT DE DAGANA :

M. Ousmane Djiby Sall, maire, Commune de Richard Toll.

DEPARTEMENT DE KANEL :

M. Amadou Tidiane Wane, maire, Commune de Kanel.

DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR :

M. Aly Guèye, conseiller municipal, Commune de Ziguinchor.

DEPARTEMENT DE OUSSOUYE :

M. Ousmane Agouloubène Diédhiou, conseiller municipal, Commune d'Oussouye.

DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS :

M. Ibrahima Guèye, conseiller municipal, Commune de Saint-Louis.

DEPARTEMENT DE RANEROU :

M. Arona Bâ, conseiller municipal, Commune de Ranérou.

C) *Conseillers représentant des groupes Socioprofessionnels*

Ordre des Avocats :

Maître Ousmane Sèye, avocat à la Cour ;

Association de Défense des Droits de l'Homme :

M. Thierno Seydou Guèye, consultant international.

Ordre des Experts et Evaluateurs agréés :

M. Isma Dadi Sagna, expert maritime et commercial

Association de Défense de la Nature et de l'Environnement :

M. Alioune Diagne dit Mbor, Président de l'Association des Amis de la Nature du Sénégal (ASAN).

Associations d'Agriculteurs, Eleveurs et Pêcheurs :

M^{me} Awa Diallo, Présidente du Directoire des Femmes en Elevage ;

MM. Dao Gaye, Président du Comité interprofessionnel de la Pêche artisanale ;

Samba Guèye, Secrétaire général du Conseil National de Concertation des Ruraux.

Universités et Associations de Chercheurs :

Professeur Birahim Bouna Niang, agrégé de sciences économiques, UCAD ;

Professeur Souleymane Niang, Président de l'Académie des Sciences et Techniques du Sénégal.

Ordre des Médecins, des Pharmaciens et des vétérinaires :

Professeur Ismaïla Sy, Président de l'Ordre des Médecins du Sénégal.

Mouvements nationaux de Femmes :

M^{mes} Aminata Faye Kassé, Présidente du COSEF ;
Vélimata Dioum, dite Oulimata, Présidente de l'AFEPEPES.

Associations des Handicapés :

M. Yatma Fall, Fédération sénégalaise des Associations de Personnes handicapées.

Associations des Retraités :

M. Mamadou Ndoeye, Président de la Fédération des Associations de Retraités et Personnes âgées du Sénégal.

Associations des Ecrivains et Hommes de Lettres :

M^{me} Fatou Ndiaye Sow, écrivain.

Associations d'Artistes plasticiens, sculpteurs peintres et musiciens :

MM. Nicolas Sawal Cissé, Artiste plasticien ;

Babacar Diouf, Artiste plasticien.

Syndicats nationaux de Travailleurs :

MM. Mody Guiro, Secrétaire général de la Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal ;

Aliou Bâ, Secrétaire général adjoint de l'Union nationale des Syndicats autonomes du Sénégal.

Syndicats nationaux de Patrons :

MM. Pape Nalla Fall, Président de la Commission économique et financière du Conseil national du Patronat ;

Ibou Ndiaye, Vice-président de la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal.

Ordre des Architectes :

M^{me} Rama Sal Sao Diagne, Présidente de l'Ordre des Architectes du Sénégal.

Femmes Chefs d'Entreprise :

M^{me} Awa Ndiaye, Association des Femmes Chefs d'entreprise.

Associations de Commerçants :

M. Ibrahima Sène, Président départemental du GES ;

M^{me} Dior Diop, Présidente nationale du RASEF.

Art. 2. – Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 9 Août 2004

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

DECRET n° 2004-1140 du 9 août 2004

portant nomination du Président du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu la loi constitutionnelle n° 2003-15 du 21 juin 2003, instituant le Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales ;

Vu la loi organique n° 2003-34 du 3 septembre 2003 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales, modifiée ;

• Vu le décret n° 2004-378 du 25 mars 2004 fixant le mode de désignation des membres du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret 2004-562 du 22 avril 2004 portant nomination des ministres, modifié ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 9 août 2004 portant nomination des membres du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales.

DÉCRÈTE :

Article premier. – Maître Mbayé Jacques Diop, est nommé Président du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales.

Art. 2. – Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 9 août 2004

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL. n° 6151